



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 11, n°3 | Décembre 2020

Varia

L'appropriation par les habitants des dispositifs de végétalisation urbaine participative à Lyon : quelles inégalités socio-spatiales ?

Inhabitants engagement with participatory urban greening programmes in Lyon (France) : a case of socio-spatial inequalities ?

Amélie Deschamps



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/18012>

DOI : [10.4000/developpementdurable.18012](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.18012)

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Amélie Deschamps, « L'appropriation par les habitants des dispositifs de végétalisation urbaine participative à Lyon : quelles inégalités socio-spatiales ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 11, n°3 | Décembre 2020, mis en ligne le 20 décembre 2020, consulté le 14 janvier 2021.
URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/18012> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.18012>

Ce document a été généré automatiquement le 14 janvier 2021.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

L'appropriation par les habitants des dispositifs de végétalisation urbaine participative à Lyon : quelles inégalités socio-spatiales ?

Inhabitants engagement with participatory urban greening programmes in Lyon (France) : a case of socio-spatial inequalities ?

Amélie Deschamps

L'auteur tient à remercier chaleureusement les différentes personnes rencontrées durant l'enquête de terrain qui ont accepté de répondre à ses questions et de l'aider. Elle souhaite aussi remercier Lise Bourdeau-Lepage ainsi que les deux évaluateurs anonymes pour leur relecture et leurs conseils.

- 1 « À travers son programme “Lyon, ville nature”, la mairie vous propose de participer à la végétalisation de la ville en jardinant au pas de votre porte. Vous pouvez ainsi agir au quotidien avec vos voisins, pour transformer votre rue minérale en une rue jardinée, et redonner vie à votre quartier par de simples gestes de jardinage » peut-on lire sur le site internet de la mairie de Lyon¹. La Ville fait appel aux habitants pour contribuer à la végétalisation de l'espace public, domaine réservé jusqu'alors aux services municipaux. Cette responsabilisation des individus s'inscrit dans un changement de paradigme urbanistique où la durabilité devient un objectif prioritaire pour les villes du XXI^e siècle (Emelianoff, 2007 ; Combe, 2015). C'est dans ce cadre conceptuel et politique que s'intègre la végétalisation urbaine participative. Par végétalisation urbaine participative nous entendons les politiques municipales encourageant les habitants à s'engager dans le verdissement de leur ville, par la création et l'entretien d'espaces jardinés (Bourdeau-Lepage, 2019 ; Deschamps, 2019). Enjeux économiques, enjeux environnementaux et enjeux sociaux sont réunis dans ces programmes. Le verdissement des espaces urbains est désormais un critère de l'attractivité territoriale des villes (Bourdeau-Lepage, 2019), il contribue à leur adaptation aux changements globaux (Bourdeau-Lepage, 2015) bien qu'il ne soit pas nécessairement synonyme par

exemple d'une amélioration de la biodiversité en ville (Clergeau, 2015). Enfin, l'implication des habitants participe à la mise en place d'une durabilité sociale (Barbier et Larrue, 2011).

- 2 Cette implication des habitants est recherchée par les municipalités en quête de durabilité urbaine. Elle est une composante essentielle du développement durable selon les Nations unies (1993) et un instrument de mise en œuvre de l'urbanisme durable (Gariépy et Gauthier, 2009). Elle vise plusieurs objectifs : donner une part plus grande aux enjeux environnementaux, permettre aux « *personnes ordinaires* » (Barbier et Larrue, 2011) de prendre part au processus de décision, éviter l'exclusion de la population et améliorer la qualité et l'appropriation des projets. Cependant, faire verdier la ville par ses habitants pose quelques questions, notamment en termes d'équité territoriale du développement durable (Laganier *et al.*, 2002). Qui participe à la végétalisation de la ville ? Quels territoires sont végétalisés ? Pour reprendre les interrogations d'A. Torre et L. Bourdeau-Lepage (2013), « *ces "innovations" [...] ne sont-elles que de simples caprices de "bobos" ?* ». Nous nous inscrivons ici dans la continuité des travaux francophones sur les inégalités environnementales. Ces travaux se sont notamment attachés à l'analyse des risques d'exposition aux pollutions ou encore à l'accès aux aménités naturelles (Emelianoff, 2006), et ont mis en lumière les inégalités environnementales induites par la capacité variable des individus à se mobiliser pour leur environnement (Faburel, 2008). Pourtant D. Antolino-Basso *et al.* (2020) affirment qu'« *il est [encore] rare que l'étude des inégalités environnementales soit associée à celle des inégalités sociales* ». Le jardinage urbain dans l'espace public a tour à tour été étudié comme une pratique urbaine permettant à une population citadine de recréer un lien avec le monde végétal et animal, de renouer avec une alimentation locale et de saison, comme un lieu politique de réappropriation de l'espace public par les habitants, ou encore d'entre-soi (Bally, 2018 ; Baudry, 2010 ; Demailly, 2014a ; Demailly, 2014b ; Mestdagh, 2017 ; Ramos, 2018). Nous faisons l'hypothèse qu'il est important de l'étudier au prisme des territoires dans lesquels il s'inscrit afin d'analyser les inégalités sociales et environnementales qu'il révèle, reproduit ou engendre.
- 3 La ville de Lyon est un cas d'étude pertinent pour observer dans quelle mesure la végétalisation urbaine participative reproduit des inégalités socio-spatiales. Depuis une vingtaine d'années, des programmes politiques municipaux encouragent les habitants à végétaliser leur ville. Bien que les réalisations issues de ces programmes n'apparaissent pas dans les documents d'urbanisme tels que le Plan local d'urbanisme et de l'habitat du Grand Lyon, ils s'inscrivent dans une politique environnementale municipale et métropolitaine qui se développe depuis les années 1990 avec la création d'une mission Écologie au sein du Grand Lyon, puis l'élaboration de la Charte de l'arbre en 2001 par exemple (Méliani et Arnould, 2016).
- 4 Puisque la géographie et l'économie urbaines rendent compte d'inégalités socio-économiques dues aux choix résidentiels contraints des ménages (Huriot et Bourdeau-Lepage, 2009), situer les initiatives participatives de végétalisation permet de réinterroger ces inégalités. En analysant la localisation des initiatives au regard des caractéristiques socio-économiques de leur quartier d'implantation, nous verrons comment la mobilisation habitante engendre des inégalités environnementales alors qu'il s'agit de programmes ancrés dans une politique de développement urbain durable. S'intéresser à la manière dont est construite la participation habitante nous conduira à

montrer que la faible participation des populations modestes est en partie le résultat d'un accès limité à ces dispositifs.

- 5 Cette étude s'appuie sur une enquête de terrain qualitative qui mêle observation directe, lecture de la littérature grise et entretiens semi-directifs. Elle est complétée par une analyse statistique et cartographique. À partir des observations de terrain et de la lecture de sources secondaires (articles de presses, réseaux sociaux, communication municipale, etc.), un corpus des espaces végétalisés participatifs lyonnais a été établi. La phase d'observation de terrain s'est déroulée entre les mois de mars et décembre 2019. Nous avons arpenté à pied et à vélo les rues de Lyon de façon exhaustive, en enregistrant le parcours GPS afin de garder une trace des secteurs visités. Une grille d'observation permettait de décrire systématiquement les initiatives de végétalisation en notant l'adresse à laquelle elles étaient rencontrées (numéro et rue), le type et le nombre d'initiatives (lorsqu'il y en avait plus d'une pour le même numéro de bâtiment), et les plantations présentes (arbustes, fleurs, aromatiques). Du fait du temps nécessaire à cet inventaire, un seul passage a été effectué dans chaque rue. Seuls les espaces végétalisés reconnus ou tolérés par la municipalité ont été retenus. Vingt-huit entretiens ont été réalisés entre février 2019 et mars 2020 avec des acteurs de la végétalisation urbaine participative à Lyon. Ces entretiens ont été menés avec des acteurs politiques (élu d'arrondissement), institutionnels (services municipaux de la Ville, conseils de quartier), associatifs (associations porteuses de projets de végétalisation urbaine), et avec les habitants engagés dans des opérations de végétalisation (à quelque degré que ce soit : de fondateur d'un jardin à jardinier occasionnel).
- 6 D'abord, nous présenterons les programmes lyonnais de végétalisation participative et leur inscription dans une politique environnementale municipale engagée pour un développement urbain durable qui fait la part belle à la participation habitante. Nous verrons ensuite que l'absence de planification municipale crée une géographie des initiatives faite de vides et de pleins qui reproduit les inégalités sociales intra-urbaines. Pour finir, nous essayerons d'expliquer cette distribution spatiale en éclairant l'effet de filtrage qu'imposent la procédure de végétalisation participative et le rôle des acteurs intermédiaires pour le contrebalancer.

1. Lyon, une ville végétalisée par ses habitants

- 7 La ville de Lyon a engagé une politique de verdissement des espaces publics depuis une vingtaine d'années. Dans une perspective de développement durable, les habitants sont encouragés à s'engager dans des programmes de végétalisation participative.

1.1. Lyon, ville verte ?

- 8 L'avènement de programmes municipaux environnementaux témoigne d'une « redirection générale des villes [...] vers la durabilité via des politiques publiques et privées par le paradigme urbain de "greening the city" » (Paddeu, 2012 : 4). La présence de nature en ville ne se limite pas à l'intérêt qu'elle représente pour la faune et la flore qui y trouvent un habitat. D. Dearborn et S. Kark (2010) montrent que les services rendus par la nature aux citoyens sont de trois ordres : écologiques, culturels et économiques. Par exemple, d'un point de vue écologique, la nature urbaine joue un rôle face au

changement climatique, elle limite la concentration de gaz et de particules fines dans l'air ou encore elle participe à la régulation thermique du bâti. D'un point de vue culturel, elle peut renforcer les liens sociaux et avoir un impact positif sur la santé des citoyens. Enfin, d'un point de vue économique, elle joue un rôle dans l'attractivité urbaine et la valorisation de quartiers résidentiels. Ainsi, l'inscription des initiatives de végétalisation dans les trames vertes municipales de certaines villes (Consalès *et al.*, 2012) signale leur affiliation à des politiques municipales de durabilité urbaine. Cette tendance internationale au verdissement des politiques municipales (Birch et Wachter, 2008 ; Bourdeau-Lepage, 2017) et à la renaturation des espaces urbains (Blanc, 2013) s'associe à une place nouvelle donnée à l'action collective habitante de transformation de l'espace (Douay et Prévot, 2016).

- 9 Dans le palmarès 2020 des villes les plus vertes de France de l'Observatoire des villes vertes, Lyon est classée cinquième ville derrière Angers, Nantes, Metz et Amiens, avec 436 hectares de parcs, squares et jardins accessibles au public (Ville de Lyon, 2019²). La ville de Lyon s'étend sur environ 48 km² dont 40 % sont des « *espaces de verdure (privés ou publics)* ». Bien que critiquables, ces chiffres témoignent de l'image que se font les élus du verdissement urbain et de la manière dont ils vont ajuster leur politique en la matière (Arnould *et al.*, 2011). Si Lyon ne se distingue pas parmi les villes françaises pour son nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant (8,6 m²) (Boutefeu, 2009), la Ville mise sur d'autres innovations. En effet, le classement de l'Observatoire des villes vertes attribue une note aux villes en fonction d'un panel d'indicateurs qui dépasse le seul inventaire quantitatif et mesure l'effort apporté par les villes à la promotion du végétal³. Par exemple, l'Observatoire identifie une tendance à « *l'appel aux citoyens à s'impliquer* » (Observatoire des villes vertes, 2020 : 6).
- 10 La Ville de Lyon s'inscrit bien dans cette tendance en intégrant à sa politique environnementale des programmes qui permettent aux habitants de s'impliquer dans la végétalisation de l'espace public. La municipalité encourage deux formes de végétalisation participative : les jardins partagés et les opérations de rue (Figure 1).

Figure 1. Les différentes formes prises par les initiatives de végétalisation lyonnaises



Lecture : Nous classons les formes prises par les initiatives habitantes de végétalisation en deux grandes catégories (par la place qu'elles occupent et leur type d'implantation dans la ville) : les jardins partagés (photographie 1) et les opérations de rue (photographies 2, 3 et 4).

- 11 Dans le jardin partagé, la pratique collective du jardinage permet à un groupe d'habitants de cultiver une parcelle plus ou moins grande de l'espace public (au moins 50 mètres carrés à Lyon). Les opérations de rue sont des micro-jardins installés sur les trottoirs qui peuvent prendre la forme de pieds d'arbres fleuris, de bacs potagers ou encore de fosses creusées à même le bitume des trottoirs par la mairie. Au 1^{er} janvier 2020, notre inventaire fait état de 1 033 initiatives de végétalisation sur le territoire de la ville de Lyon (Tableau 1).

Tableau 1. Inventaire des initiatives de végétalisation participative lyonnaises au 1^{er} janvier 2020

Type d'initiative	Effectif
Jardins partagés	44
Opérations de rue	989
Dont :	
Micro-implantations florales	865
Bacs potagers, jardinières	84
Pieds d'arbres	35
Autres	5

Sources : Cet inventaire a été réalisé à partir du croisement de sources telles que les publications institutionnelles et les blogs d'association, et une vérification sur le terrain pendant l'année 2019

1.2. Inscription des initiatives de végétalisation dans la politique municipale

- 12 Contrairement à l'histoire des jardins communautaires nord-américains qui s'est écrite en opposition à des politiques municipales d'aménagement urbain (Baudry, 2011), les jardins partagés français ne sont pas liés à des résistances. Ce sont des propositions d'aménagement d'habitants désirant prendre en charge la fabrique de leur lieu de vie (Mousselin et Scheromm, 2015 ; Ernwein, 2017 ; Torres *et al.*, 2017). Le mouvement des jardins partagés français est lancé par le forum du Jardin dans tous ses états qui se tient à Lille en 1998. La même année, la Ville de Lyon se dote d'une association, le Passe-Jardins, dont la tâche est d'accompagner les initiatives de jardinage dans la ville (entretien association, janvier 2020). Le premier jardin partagé lyonnais voit le jour en 2000. Si dans un premier temps les jardins partagés ne sont pas encadrés par une charte municipale comme c'est le cas aujourd'hui, ils ne sont pas pour autant à l'écart de l'action municipale. *« Ça n'a jamais vraiment été sauvage, ils ont toujours eu l'accord de quelqu'un. Après, l'accord ça peut être un accord oral, il y a eu un élu qui a dit oui oui, allez-y, ils y vont et après on est là : qu'est-ce qui se passe ? Non, après c'est quand même jamais sauvage, parce qu'il y a toujours eu quelqu'un de la Ville qui était au courant ou qui a initié les choses »* (entretien Ville de Lyon, avril 2019). Alors qu'en 2006, la Métropole adopte la politique Jardinons le Grand Lyon et l'inscrit à son Agenda 21 pour assurer le maintien des jardins collectifs (en particulier des jardins familiaux) dans le tissu urbain et les reconnaître comme des espaces d'éducation à l'environnement, la Ville de Lyon établit sa « Charte des jardins partagés lyonnais » en 2008. Cette charte les inscrit *« dans un cadre global, comme projets concrets de développement durable »* (Charte des jardins partagés lyonnais, 2008 : 1). Elle encadre leur création et leur gestion en faisant signer un contrat aux habitants porteurs du projet, dans la mesure où il s'agit d'une occupation du domaine public.
- 13 Retracer l'histoire des opérations de végétalisation de rue est moins aisé : de formes variées, mais prenant moins de place qu'un jardin partagé, elles ont été l'objet d'installations informelles non encadrées et longtemps non répertoriées. Avant même une autorisation par la mairie, des habitants installent des bacs de culture sur l'espace public en s'inspirant du mouvement des Incroyables Comestibles. Ce mouvement d'agriculture urbaine né à Todmorden (Angleterre) en 2008 s'est en effet diffusé très rapidement dans le monde et a inspiré de nombreuses initiatives du même type (Roig, 2014). De la même manière, des groupes de *« guerrilla gardening »* (Reynolds, 2008) s'engagent dans la végétalisation informelle de la ville, que ce soit en jetant des bombes à graines dans des espaces inoccupés ou en semant dans les fissures du bitume. La reconnaissance par les villes du succès de ces initiatives habitantes de végétalisation, bien que très localisées, les amène à élaborer un modèle applicable au reste de la ville : le caractère informel de ces formes de *« hacking végétal »* rend possible leur institutionnalisation (Ramos, 2018). Les micro-implantations florales se développent à Lyon à partir de 2003 à l'initiative d'un des jardiniers municipaux (Niesserou, 2018). Ce n'est que depuis septembre 2019 qu'il existe une « Charte de végétalisation des jardins de rue » qui encadre à la fois les micro-implantations florales et les autres types d'initiatives de végétalisation de rue. Les bacs et les pieds d'arbres fleuris étaient pour autant déjà tolérés par la municipalité qui avait dans la majorité des cas connaissance

des initiatives. Les habitants venaient déjà chercher de l'aide pour la fourniture de bacs potagers, de plantes, ou l'installation de barrières (entretien Ville de Lyon, avril 2019).

1.3. La volonté municipale de faire participer les habitants

- 14 En plus du potentiel pour l'attractivité territoriale (Bourdeau-Lepage, 2019), la motivation municipale à soutenir les initiatives de végétalisation participative est le fait de plusieurs facteurs. Le développement des jardins partagés et des opérations de rue est pour la Ville de Lyon une réponse à une double demande sociale : végétaliser la ville d'une part et participer à la végétalisation de la ville d'autre part (entretien Ville de Lyon, avril 2019). La mairie a ainsi identifié une demande habitante pour davantage de végétation en ville, en lien avec une prise de conscience climatique (avec par exemple les îlots de chaleur urbains), mais aussi d'autres potentialités. *« Le lien chaleur en ville et végétalisation de l'espace est aussi très présent dans la tête des gens, un effort est demandé pour que la ville soit moins minérale, les gens en ont bien compris l'intérêt aussi. Et donc ça passe par un constat qui est bien partagé, on a des zones plutôt fortement carencées en espaces verts, et réintroduire de la nature, au-delà de réintroduire de l'ombrage et de la fraîcheur, c'est aussi du lien social »* (entretien Ville de Lyon, avril 2019). Cette demande ne s'adresse pas seulement aux pouvoirs publics (Classens, 2015). Elle est associée, pour une partie de la population, à une envie de s'engager pour produire cette végétation urbaine demandée (Ernwein et Tollis, 2017). Faire participer les habitants répond aussi à une volonté politique de faire vivre la démocratie de proximité en donnant une autre place aux habitants dans l'aménagement de la ville, place qui n'est plus restreinte à la concertation sur un projet déjà dessiné (Arnstein, 1969 ; Demailly, 2014b ; Combe, 2015). Cette volonté politique va de pair avec des considérations pragmatiques, liées au budget de la direction des Espaces verts et de la Ville en général. Les opérations de végétalisation participatives sont à la fois des moyens de faire entretenir l'espace public par des habitants volontaires et d'augmenter la présence du végétal sur l'espace public urbain malgré le manque de moyens et de ressources humaines des services municipaux (Baudry, 2011 ; Rosol, 2010 ; Rosol, 2012 ; Ernwein, 2017). Dans les services de la Ville de Lyon, une personne gère les jardins partagés et une autre s'occupe des opérations de rue, avec l'aide de stagiaires. Les jardiniers municipaux ne travaillent pas sur ces espaces : l'action habitante vient compléter l'action et les moyens de la Ville. *« On a intérêt à les [les habitants] associer par rapport aux ressources humaines au sein de la Ville qui ne pourront pas augmenter comme le voudraient les habitants pour d'autres contraintes, notamment budgétaires, parce que ça pèse lourd dans les décisions aujourd'hui »* (entretien Ville de Lyon, avril 2019). Enfin, la végétalisation de la ville est considérée par la collectivité comme ayant des effets bénéfiques sur la vie quotidienne des habitants : *« Ça va bien au-delà du simple jardinage [...] c'est deux choses pour moi : c'est de la cohésion entre les gens et c'est de l'amélioration du cadre de vie. [...] En fait ça devient un alibi le jardinage »* (entretien élu d'arrondissement, novembre 2019). Ces bénéfices sont évalués à deux niveaux : la création d'une vie de quartier autour d'un équipement et l'embellissement de cet espace.

1.4. Une mise en politique sans planification : l'impulsion aux habitants

- 15 La végétalisation de Lyon via les dispositifs municipaux de jardins partagés et d'opérations de rue se fait selon l'impulsion donnée par les habitants. Dans la mesure où il s'agit de dispositifs participatifs, le développement de ceux-ci dépend de l'engagement des habitants (Bally, 2018) mais est conditionné par l'accord de la mairie. L'absence de planification à l'échelle communale est regrettée par certains habitants-jardiniers rencontrés. Cela passe par la mention de la précarité de l'engagement pris par la Ville dans l'autorisation d'occuper l'espace public. En effet, selon le code de la propriété des personnes publiques⁴, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public est obligatoirement précaire. Cependant, c'est bien la Ville de Lyon qui a choisi une durée de trois ans renouvelables, estimant qu'il s'agit de la durée nécessaire au démarrage d'un jardin partagé (au bout de cette période, elle considère qu'elle peut évaluer si l'initiative tiendra dans le temps ou non, et donc statuer sur le renouvellement du contrat). Un certain nombre de jardiniers voient dans le choix de la municipalité de souscrire à des contrats courts le refus d'inscrire les jardins dans le temps long de l'urbanisme, refus qui fait peser une menace sur ceux-ci. « *Ce qu'ils [la collectivité] font, c'est qu'ils refont une convention, ils redonnent deux trois sous et puis on en reste là. On est toujours un peu dans le non-engagement politique, le rôle de la puissance publique, d'une collectivité, c'est d'écrire une politique urbaine et de dire qu'est-ce qu'on fait* » (entretien habitant, février 2020). L'accompagnement de la Ville relève pour les jardins partagés de la mise à disposition d'un terrain, des travaux d'aménagement préalable (clôture, raccordement à l'eau) et de subventions (sur appel à projets). Pour les opérations de rue, en plus de l'autorisation d'occupation du domaine public et des travaux nécessaires (le fait de creuser une fosse par exemple), la mairie peut fournir selon les cas de la terre végétale, des bacs de culture ou encore des plantes.
- 16 Malgré cette absence de planification, les rapports de développement durable⁵ de la Ville de Lyon valorisent depuis 2012 le nombre croissant d'initiatives de végétalisation sur le territoire communal. À l'aide de tableaux faisant un état des lieux quantitatifs annuels, les rapports font la promotion des initiatives habitantes et de l'action municipale. Cependant, afin d'identifier le risque d'inégalités sociales liées à la nature en ville (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2014), il est important de s'intéresser également à ces initiatives en termes de localisation géographique (et de profil des habitants qui jardinent).

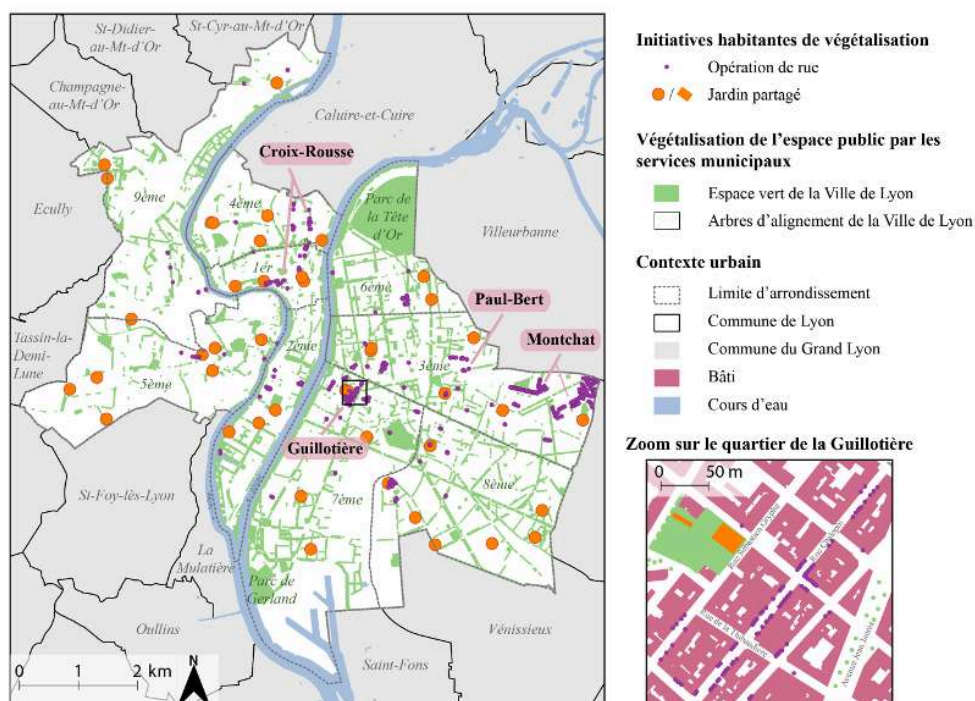
2. Distribution spatiale des initiatives dans la ville : vides et pleins

- 17 En l'absence de planification municipale, les dispositifs de végétalisation participative sont laissés à l'initiative des habitants. Or, les habitants s'approprient différemment ces outils, ce qui produit une inégale végétalisation de la ville révélant et renforçant les inégalités socio-spatiales antérieures.

2.1. Localisation des initiatives dans Lyon : des espaces libres ?

18 Les opérations de végétalisation sont une ressource urbaine. Les bienfaits du jardinage, et notamment du jardinage urbain, sont nombreux pour la santé, que ce soit physique ou mentale, des individus qui le pratiquent. En se trouvant sur le domaine public, ils bénéficient également aux riverains qui profitent *a minima* par la vue du cadre paysager alors dessiné [pour un tableau d'ensemble des bienfaits du jardinage et du végétal en ville, voir Bourdeau-Lepage (2019)]. Enfin, la valeur esthétique des opérations de végétalisation transforme les relations des habitants à la nature, remodèle « *les conditions d'une habitation partagée, c'est-à-dire qui n'oublie pas son rapport au milieu* » (Blanc, 2008 : 16). C'est d'autant plus important que si la progression du nombre d'initiatives depuis leur apparition au début des années 2000 est bien réelle, le chiffre reste modéré rapporté aux 515 695 habitants de la commune de Lyon (Insee, 2016). Les localisations préférentielles mises à jour viennent renforcer notre hypothèse selon laquelle toute la ville ne fait pas l'objet d'initiatives de végétalisation par des habitants. En effet, la distribution spatiale des initiatives dans Lyon est loin d'être homogène (Figure 2). Certes, tous les arrondissements lyonnais comptabilisent plusieurs jardins partagés, mais selon des degrés qui peuvent varier du simple au triple. Le sixième arrondissement est celui qui en compte le moins, deux jardins partagés en 2020, tandis que le cinquième arrondissement en compte sept. Si des opérations de rue sont également présentes dans tous les arrondissements, celles-ci sont largement agglomérées par grappes dans des micro-quartiers comme à la Guillotière (septième arrondissement) ou à Montchat (troisième arrondissement), et de façon secondaire sur les pentes de la Croix-Rousse (premier arrondissement) ou dans le quartier Paul Bert (troisième arrondissement). Le dispositif municipal de végétalisation participative ne comprend pas de mesures de planification spatiale à l'échelle de la ville. La seule condition est finalement que des habitants s'engagent dans une démarche de verdissement et trouvent de la place dans le tissu urbain dense. Mais si pour P. Vandembroucke *et al.* (2017) « *les logiques d'implantations foncières [des] jardins correspondent à l'investissement d'espaces "libres" de projets* » (p. 3), à Lyon, ce ne sont pas pour autant des espaces vides d'usage, comme en témoigne l'implantation dans des parcs, des places et sur les trottoirs. Pour les opérations de rue, la condition est de ne pas obstruer la circulation sur les trottoirs (il faut que celui-ci soit suffisamment large pour qu'après installation du bac ou de la micro-implantation florale, il y ait toujours 1,40 mètre libre à la circulation). Plus que l'absence de projet, c'est la possibilité de s'approprier l'espace au regard des règles d'urbanisme qui est déterminante.

Figure 2. Les initiatives de végétalisation participative à Lyon



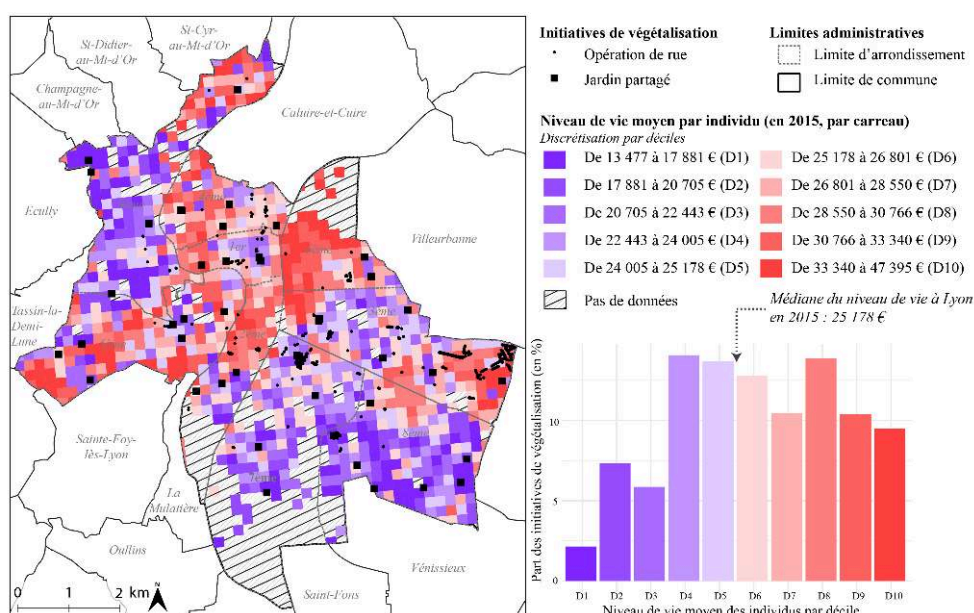
Sources : Enquête de terrain, 2019 ; Passe-Jardins, 2019 ; OpenData de la ville de Lyon, 2020. Fond de carte : BD Topo, IGN. Réalisé avec Qgis et Illustrator

2.2. Des initiatives concentrées dans les quartiers au niveau de vie moyen et aisé

- 19 L'absence de base de données et le nombre important d'initiatives (jardins partagés et opérations de rue) sont un frein à l'obtention de l'ensemble des profils socio-économiques des habitants engagés dans la végétalisation de l'espace public. Cependant, le profil du quartier d'implantation des jardins et des opérations de rue peut être un proxy de ce dernier qui nous permettra d'étudier les inégalités sociales dans la répartition des initiatives.
- 20 Le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) diffusé par l'Insee pour l'année 2015 propose une cartographie du niveau de vie moyen des individus à un niveau infra-communal (carreaux de 200 mètres de côté) pour tout le territoire national⁶. Cette échelle d'analyse permet à la fois d'avoir une vision fine du profil socio-économique des quartiers de la ville de Lyon, mais également de s'affranchir des limites administratives infra-communales peu pertinentes pour l'étude des mobilisations habitantes. Le niveau de vie d'un individu est le niveau de vie du ménage auquel il appartient, c'est-à-dire le revenu disponible du ménage divisé par son nombre d'unités de consommation (UC)⁷ (Insee, 2019). Le revenu disponible pour consommer et épargner regroupe les revenus et prestations sociales dont les impôts directs sont déduits. Nous avons classé les carreaux de la base Filosofi en dix classes de niveau de vie (discrétisation par effectifs égaux). Chaque classe représente un décile, soit 10 % des carreaux du territoire. Le premier décile comprend les 10 % des carreaux ayant les plus faibles revenus. Inversement, le dernier décile comprend les 10 % des plus hauts revenus. Les niveaux de vie sont donc appréciés relativement à un référent communal : la médiane du niveau

de vie lyonnais en 2015 est de 25 178 € par an. La dispersion des revenus par déciles nous donne un indicateur de la structure sociale lyonnaise. R. Bigot (2008) a montré l'efficacité de cet indicateur, même s'il est moins précis que les catégories socio-professionnelles, à rendre compte des disparités socio-économiques de la population française. Il distingue plusieurs classes de revenus : le dixième décile correspond aux hauts revenus, le neuvième décile aux catégories aisées, les déciles quatre à huit représentent les catégories moyennes (définies par un regroupement de 50 % de la population), les déciles deux et trois sont les catégories modestes, et enfin le premier décile regroupe les catégories pauvres de la population. Nous avons comptabilisé le nombre d'initiatives par classe de revenus et calculé leur distribution en pourcentage pour chaque décile de niveau de vie (Figure 3) pour rendre compte de la distribution des initiatives de végétalisation dans la ville de Lyon⁸.

Figure 3. Distribution des initiatives de végétalisation selon le niveau de vie moyen annuel des individus d'un carreau



Sources : Passe-Jardins, 2019 et enquête de terrain, 2019. Base de données Filosofi, Insee, 2015. Réalisé sous QGIS, R (avec le package Ggplot2) et Illustrator

- 21 La carte de la Figure 3 rend compte de la reproduction des inégalités sociales dans la diffusion des initiatives habitantes de végétalisation. De la même manière que s'observent des agglomérats de populations riches et de populations modestes, les initiatives de végétalisation ne sont pas réparties aléatoirement sur le territoire communal. Le graphique de la Figure 3 nous permet de constater que les trois premiers déciles du niveau de vie ont chacun moins de 8 % du nombre total d'initiatives de végétalisation de Lyon, avec une très faible part d'initiatives dans le décile des carreaux les plus pauvres de la ville. Les déciles D4 à D9 dépassent chacun les 10 % du total d'initiatives, soit une répartition quasiment homogène des initiatives parmi les quartiers au niveau de vie moyen à aisé, même si la part d'initiatives dans les quartiers les plus aisés (D10) est un peu plus faible. Ainsi, les quartiers les plus modestes de la ville de Lyon sont laissés de côté par les initiatives de végétalisation : celles-ci y sont moins implantées qu'ailleurs. La distribution des initiatives de végétalisation (sans différencier les opérations de rue des jardins partagés) dans la ville de Lyon suit donc la

tendance déjà observée pour les jardins partagés dans d'autres villes françaises, celle d'une concentration à proximité des catégories moyennes et des quartiers gentrifiés (Demailly, 2014a ; Mestdagh, 2017). En revanche, dans le cas lyonnais, nous constatons une présence aussi importante des initiatives dans les espaces caractérisés par les carreaux aux revenus les plus élevés, qui dépassent la catégorisation des classes moyennes (21 % du nombre total d'initiatives se trouvent dans des carreaux avec des niveaux de vie aisés et très aisés).

- 22 La localisation des initiatives de végétalisation lyonnaises en général montre une implantation inégale sur le territoire de la ville, implantation qui reproduit la géographie des disparités sociales de Lyon. En effet, les habitants jardinent les espaces directement à proximité de leur domicile : la rue qu'ils habitent lorsqu'il s'agit d'une opération de rue ou leur quartier pour un jardin partagé (d'après les entretiens menés, les habitants n'habitent jamais à plus de 15 minutes à pied du jardin partagé dans lequel ils s'engagent). Les habitants les plus modestes de la ville semblent moins bénéficier de ces nouvelles aménités vertes (cadre paysager) ni de ce programme participatif (cadre politique). Finalement, la durabilité sociale de ces initiatives peut être largement nuancée. Si c'est dans un contexte global de développement durable qu'ont été conçus ces programmes politiques, il semble que le pilier social soit laissé de côté, comme c'est souvent le cas (Barbier et Larrue, 2011). Cette absence d'une pensée sociale de la question de la végétalisation est également le marqueur d'un programme politique sans planification spatiale. Alors que la participation est présentée comme une opportunité pour la ville durable, nous avons ici un nouvel exemple de ses limites. Une démarche *bottom-up* laisse de côté certains espaces et certaines populations. Elle est dépendante d'une initiative souvent individuelle pour monter un projet, organiser un groupe d'habitants, etc. « *Le problème pour ce genre de chose c'est qu'il faut vraiment quelqu'un de moteur, quelqu'un qui lance le truc sinon il ne se passe rien* » souligne un Lyonnais (entretien habitant, décembre 2019). Cependant, pour être moteur, il faut avoir connaissance des dispositifs municipaux, mais aussi être en mesure de monter un projet susceptible d'être validé par la municipalité.

3. L'accessibilité procédurale des programmes municipaux comme filtre social

- 23 Le cadre légal construit par la Ville de Lyon pour la végétalisation urbaine participative oblige les habitants à créer une association pour fonder un jardin partagé ou à déposer un dossier à la mairie pour avoir l'autorisation de végétaliser leur rue. Ces procédures agissent comme des filtres sociaux et limitent l'accessibilité des dispositifs à une population familière du monde associatif ou du fonctionnement des administrations publiques.

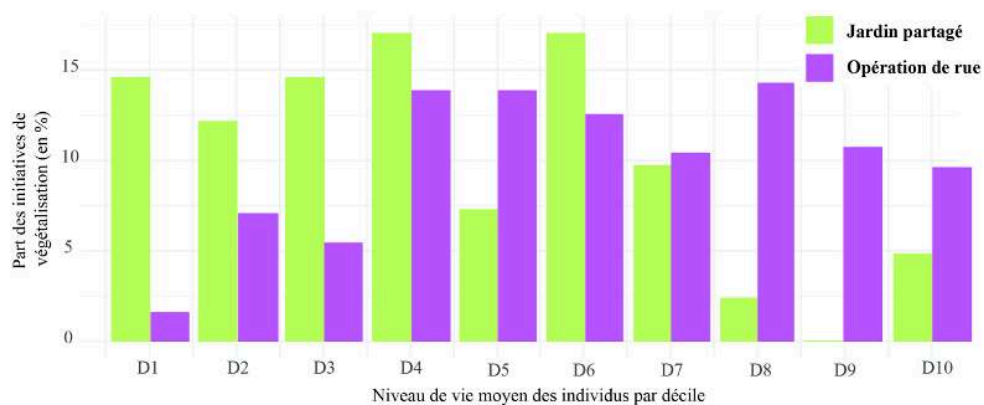
3.1. Jardins partagés et opérations de rue : des logiques d'implantation différentes

- 24 L'initiative individuelle joue un rôle primordial dans « *la mobilisation citadine* » (Brondeau, 2017) envers les programmes municipaux de végétalisation participative. Une participation à marche forcée n'est pas possible et, en l'absence de planification, cela résulte en une distribution spatiale très inégale de ces initiatives, qui

se concentrent dans des quartiers avec des populations au niveau de vie moyen à aisé, profil de population que l'on retrouve habituellement dans le monde associatif (Héran, 1988 ; Prouteau et Wolff, 2002). Cette première lecture de la géographie des initiatives de végétalisation lyonnaises peut être complétée par une attention portée aux types d'initiatives considérés, en différenciant jardins partagés et opérations de rue. En effet, leur répartition est différente dans la ville (Figure 4). Si nous observons une forte concentration des jardins partagés dans des quartiers avec un niveau de vie moyen (Figure 4, D4 à D7), nous distinguons également une présence soutenue dans des quartiers au niveau de vie faible (en dessous de D3) tandis qu'ils sont quasiment absents des quartiers avec un niveau de vie élevé (à partir de D8). C'est l'inverse de la situation des initiatives de végétalisation de rue. Elles sont peu présentes dans les trois premiers déciles, mais nous constatons qu'elles sont toutes aussi présentes dans les quartiers au niveau de vie élevé (avec un pic au huitième décile) que dans les quartiers au niveau de vie moyen.

- 25 La végétalisation participative de Lyon concerne davantage les quartiers au niveau de vie moyen à aisé avant tout du fait de l'effectif bien supérieur des initiatives de rue par rapport aux jardins partagés. Cependant, les contextes socio-économiques d'implantation des initiatives de végétalisation diffèrent entre les deux programmes municipaux. Cette différence s'explique notamment par des modes d'organisation distincts entre les deux types d'initiative aboutissant à une appropriation habitante différente de ces programmes. En effet, les chartes municipales imposent que les jardins partagés s'appuient sur une association loi 1901. À l'inverse, les opérations de végétalisation de rue sont considérées comme des « initiatives plus légères [...] avec un encadrement juridique assez light » (entretien Ville de Lyon, avril 2019) dans la mesure où elles ne requièrent pas la formation d'une association et sont ouvertes à des initiatives individuelles ou des groupes d'habitants informels.

Figure 4. Répartition des opérations de végétalisation dans Lyon



Lecture : L'histogramme nous permet de comparer la distribution des jardins partagés et des opérations de végétalisation dans la ville de Lyon dans les carreaux de la BD Filosofi (Insee) selon une discrétisation du niveau de vie moyen annuel par individu en déciles.

Sources : Passe-Jardins, 2019 et enquête de terrain, 2019. Base de données Filosofi, Insee, 2015. Réalisé sous R (avec le package Ggplot2)

3.2. Les acteurs intermédiaires, ressource essentielle pour les jardins partagés

- 26 Si la structure associative sur laquelle s'appuie un jardin partagé peut être formée en vue de la création de celui-ci et n'avoir pas d'existence antérieure, elle peut aussi être une association déjà existante, qui monte en complément de ses activités précédentes un jardin partagé. Les associations lyonnaises qui soutiennent un jardin partagé sont des associations à caractère social. Il s'agit de Maisons des jeunes et de la culture (MJC), de centres sociaux, de régies de quartier ou encore d'associations d'insertion sociale ou de solidarité intergénérationnelle. Sur les 44 jardins partagés que compte la ville de Lyon, 13 sont portés par des associations qui existaient avant la création du jardin. Ce sont des associations à vocation sociale. Cet encadrement associatif a un impact sur la localisation des jardins partagés : les 13 jardins portés par ce type d'association se trouvent dans des quartiers au niveau de vie inférieur au niveau de vie médian de l'ensemble de la ville. Ces jardins se différencient alors des jardins portés uniquement par un groupe d'habitants qui monte de toutes pièces une association. Ils bénéficient de structures ayant une expérience associative déjà reconnue, de compétences en montage de projet, en animation de la vie collective, etc. Bien souvent, un employé de l'association va participer à l'animation du jardin, aidé parfois en complément par des jeunes en service civique. Nous nous écartons alors de l'initiative habitante partie de zéro pour se rapprocher d'une activité associative bien organisée. À la place de la volonté d'habitants de participer à la végétalisation de leur quartier, c'est une motivation davantage tournée vers la vie collective, le loisir en plein air ou encore le lien social, qui est motrice des habitants-jardiniers. La limite de ces initiatives est qu'elles peuvent alors sembler déterritorialisées, déconnectées des besoins et attentes d'un habitant du quartier. C'est le cas d'un jardin partagé implanté dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville⁹ de Lyon. Il a été créé à l'initiative du bailleur social et de la Ville de Lyon afin de combler un vide entre des tours d'habitation utilisé pour des usages considérés indésirables (dépôt de déchets). Le bailleur social a chargé la régie de quartier¹⁰ locale de la gestion du jardin et celle-ci emploie une personne 24 heures par semaine pour l'animation du jardin, avec en plus deux personnes en service civique. Pourtant, le jardin peine à recruter avec seulement cinq habitants-jardiniers récurrents (entretien association, avril 2019).
- 27 La présence de jardins partagés dans des quartiers au niveau de vie inférieur au niveau de vie médian de l'ensemble de la ville s'explique par l'action d'associations à vocation plus large que le jardinage, qui y voient une opportunité pour proposer un autre type d'animation à leurs adhérents et compléter leur action en faveur d'une vie de quartier. Finalement, l'implantation de jardins partagés dans des quartiers plus modestes ne témoigne pas d'une appropriation directe des programmes municipaux de végétalisation par une population plus précaire : il s'agit d'une appropriation indirecte qui passe par l'initiative d'associations reconnues dans l'animation sociale. Leur difficulté à faire ensuite participer les habitants à ces projets témoigne de l'écart qui existe par rapport aux projets de jardin portés uniquement par des habitants, qui peuvent eux avoir des listes d'attente pour l'adhésion (entretien association, janvier 2020). Deux modes d'organisation se dessinent ainsi dans la gestion des jardins partagés, qui s'inscrivent dans des contextes urbains différents : d'un côté des jardins portés par des associations à vocation sociale dans des quartiers populaires, de l'autre

des jardins portés par des habitants dans des quartiers au niveau de vie moyen. Les jardins partagés sont cependant moins présents dans les quartiers les plus aisés où l'on voit davantage fleurir les opérations de rue.

3.3. Les initiatives individuelles et le rôle de l'interconnaissance

28 Dans notre enquête de terrain, les initiatives de végétalisation de rue sont rarement entreprises par des associations à caractère social¹¹, ce qui semble expliquer leur localisation dans des quartiers au niveau de vie supérieur. Le montage du dossier pour la demande d'autorisation d'occupation du domaine public à la mairie se fait individuellement ou par groupes de voisins, ce qui demande une capacité d'organisation, une connaissance des règles et du fonctionnement procédurier qui est le marqueur des catégories moyennes et aisées diplômées. Contrairement aux jardins partagés, l'absence d'association ne permet pas une décharge de cette tâche sur une structure compétente. Le montage de ce dossier agit comme un filtre social à plusieurs niveaux. Il faut tout d'abord avoir connaissance de l'existence de ce programme municipal : la Ville ne fait pas de campagne de communication autour des initiatives de rue (entretien Ville de Lyon, avril 2019). La connaissance de ces initiatives passe généralement par le bouche-à-oreille et la proximité sociale et physique avec les élus, et les services municipaux jouent un rôle prépondérant. Les conseils de quartier ont une fonction d'intermédiaire très importante. Ils sont investis dans certains projets de végétalisation urbaine, et aident au montage de dossier pour des opérations de rue. Cependant, ce rôle d'intermédiaire ne favorise pas une large diffusion des initiatives dans la mesure où l'interface habitants-mairie reste limitée à un public d'initiés, à un entre-soi préétabli (Carrel et Talpin, 2012). Ainsi, une habitante avait fait le constat que sa « *rue était minéralisée et [qu'il n'y avait] pas d'espaces verts. [...] Et pas de possibilité de mettre des arbres, sauf suppression de places de stationnement ou de les mettre dans un caisson parce qu'il y a beaucoup de réseaux souterrains* ». Retraitée, elle s'inscrit au conseil de quartier et rencontre une adjointe du maire d'arrondissement « *c'est elle qui nous a dit ça existe ! [les micro-implantations florales]* » (entretien conseil de quartier, novembre 2019). Réseau de sociabilité et effet de voisinage ne favorisent pas la diffusion de la végétalisation participative à tous les quartiers lyonnais. De plus, pour être recevable, le dossier se révèle conséquent : présentation du projet avec dimensions, photographies, croquis, liste des végétaux envisagés, liste et coordonnées des habitants investis, etc. « *C'est du taf au départ : j'ai pris des photos, j'ai fait du fake [montage photo], dit "y aura un bosquet là", etc. Il faut vraiment monter le dossier* » (entretien habitant, décembre 2019). Ces éléments mis bout à bout favorisent l'action des catégories aisées de la population, à l'aise avec les procédures administratives et disposant d'un réseau d'interconnaissance les rapprochant des services municipaux. Enfin, les associations à caractère social y voient également moins d'intérêt dans la mesure où l'activité de jardinage se fait alors sur de très petits espaces et dans la rue, cadre peu propice à une activité de groupe. Dans le cadre de la végétalisation urbaine, la participation à la ville durable est source d'inégalités.

Conclusion

- 29 La végétalisation urbaine participative est une politique de la Ville de Lyon qui favorise l'engagement des habitants à la production de la ville durable. Nous avons montré que cette végétalisation a tendance à se situer davantage dans les quartiers où résident les catégories moyennes et aisées de la population. Les jardins partagés se différencient des opérations de rue en étant présents dans les quartiers au niveau de vie modeste. Cet écart entre les deux objets de la politique municipale de végétalisation s'explique en partie par les différentes formes d'organisation possible pour monter ces projets. Alors que les jardins partagés nécessitent une association, les projets d'opération de rue peuvent être portés par des individus. Plusieurs associations à vocation plus large que le jardinage montent des projets de jardin partagé afin de proposer une activité collective de loisirs dans des quartiers modestes. Au contraire, les opérations de rue sont le propre de quartiers plus aisés où la population a les compétences sociales et procédurales pour monter un dossier auprès de la mairie. Bien que la mairie de Lyon pense ce dispositif plus accessible car il ne nécessite pas la création d'une association, il se révèle aussi coûteux en compétences administratives. Or, aucune association préexistante ne peut prendre en charge ces tâches à la place des habitants, contrairement aux jardins partagés. En fonction du dispositif de végétalisation participative observé, nous constatons une participation habitante selon des modalités différentes.
- 30 Les dispositifs de végétalisation urbaine par les habitants cherchent à dépasser les cadres habituels de la démocratie participative. Ils donnent un rôle plus grand aux habitants dans l'aménagement urbain : en amont et en aval du projet, de l'initiative à la gestion, en passant par sa conception et sa construction. Cependant, en l'absence de toute planification à l'échelle communale, la localisation des dispositifs de végétalisation participative reproduit des inégalités socio-économiques et environnementales entre quartiers urbains.

BIBLIOGRAPHIE

- Antolino-Basso D., Blanc N., Chiche J., Paddeu F., 2020, « S'engager dans le Grand Paris : territoires, politiques et inégalités », *Cybergeo : European Journal of Geography. Espace, Société, Territoire*, document 939, DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeo.34544>.
- Arnould P., Le Lay Y.-F., Dodane C., Méliani I., 2011, « La nature en ville : l'improbable biodiversité », *Géographie, économie, société*, vol. 13, n° 1, p. 45-68, <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2011-1-page-45.htm>.
- Arnstein S. R., 1969, « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of American Institute of Planners*, vol. 4, n° 35, p. 216-224.

- Bally F., 2018, « Entre citoyens et institutions : une co-production d'un capital environnemental sur le territoire urbain ? », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 29, DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.19018>.
- Barbier R., Larrue C., 2011, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, n° 1, p. 67-104, DOI : <https://doi.org/10.3917/parti.001.0067>.
- Baudry S., 2011, « Les *community gardens* de New York City : de la désobéissance civile au développement durable », *Revue française d'études américaines*, n° 129, p. 73-86, <https://doi.org/10.3917/rfea.129.0073>.
- Baudry S., 2010, *Cultiver son jardin, s'inscrire dans la ville : approche anthropologique des community gardens de New York City*, thèse de doctorat, études anglophones, université Paris-Diderot – Paris VII, 481 p.
- Bigot R., 2008, « Les classes moyennes sous pression », *Cahier de recherche du Credoc*, n° 249, 134 p.
- Birch E., Wachter S., 2008, *Growing Greener Cities : Urban Sustainability in the Twenty-First Century*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- Blanc N., 2008, *Vers une esthétique environnementale*, Versailles, Quæ.
- Blanc N., 2013, « Le face-à-face citadins/nature », *Multitudes*, n° 54, vol. 3, p. 129-139.
- Bourdeau-Lepage L., 2019, « De l'intérêt pour la nature en ville », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 5, p. 893-911.
- Bourdeau-Lepage L., 2017, « Ville et nature, vers une nouvelle alliance ? », in Hamman P. (éd.), *Ruralité, nature et environnement. Entre savoirs et imaginaires*, Toulouse, Érès, coll. « Sociétés urbaines et rurales – Poche », p. 359-374.
- Bourdeau-Lepage L., 2015, « La nature en question. Aménager en ménageant l'homme et son milieu », *Géocarrefour*, vol. 90, n° 3, p. 191-192, DOI : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9932>.
- Bourdeau-Lepage L., Vidal R., 2014, *Nature en ville : attentes citoyennes et actions publiques*, Paris, Editopics.
- Boutefeu E., 2009, *Composer avec la nature en ville*, Paris, Cerema (ex-Certu).
- Brondeau F., 2017, « Jardiner pour coproduire la ville. Mobilisations citoyennes et stratégies d'acteurs », *Géographie et cultures*, n° 103, p. 5-17.
- Carrel M., Talpin J., 2012, « Cachez ce politique que je ne saurais voir ! », *Participations*, vol. 4, n° 3, p. 179-206, DOI : <https://doi.org/10.3917/parti.004.0179>.
- Classens M., 2015, « The nature of urban gardens : toward a political ecology of urban agriculture », *Agriculture and Human Values*, vol. 32, n° 2, p. 229-239.
- Clergeau P., 2015, *Manifeste pour la ville biodiversitaire*, Rennes, Éditions Apogée.
- Combe H., 2015, « La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le développement durable », *Développement durable & territoires*, vol. 6, n° 2, DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10852>.
- Consalès J.-N., Goiffon M., Barthélémy C., 2012, « Entre aménagement du paysage et ménagement de la nature à Marseille : la trame verte à l'épreuve du local », *Développement durable & territoires*, vol. 3, n° 2, DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9268>.
- Dearborn D., Kark S., 2010, « Motivations for Conserving Urban Biodiversity », *Conservation Biology*, vol. 24, p. 432-440.

- Demailly K.-E., 2014a, *Jardiner les vacants. Fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France*, thèse de doctorat, géographie, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 515 p.
- Demailly K.-E., 2014b, « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? », *Echogéo*, n° 27, <https://doi.org/10.4000/echogeo.13702>.
- Deschamps A., 2019, « Aménager la ville par le jardinage : la végétalisation participative de Lyon », *Géoconfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/lyon-metropole/articles-scientifiques/jardinage-vegetalisation-participative-lyon>.
- Douay N., Prévot M., 2016, « Circulation d'un modèle urbain "alternatif" ? Le cas de l'urbanisme tactique et de sa réception à Paris », *Echogéo*, n° 36, DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.14617>.
- Emelianoff C., 2007, « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'Information géographique*, vol. 71, n° 3, p. 48-65, DOI : <https://doi.org/10.3917/lig.713.0048>.
- Emelianoff C., 2006, « Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales ? » *ESO, travaux et documents* n° 25, décembre, p. 35-43.
- Ernwein M., 2017, « Du jardinage collectif au paysagisme bénévole. Trois figures de la participation corporelle à la fabrique de la ville », *Géographie et cultures*, n° 103, p. 63-86, DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.5715>.
- Ernwein M., Tollis C., 2017, « Produire la ville vivante : le travail des citadins et des non-humains », *L'Information géographique*, vol. 81, n° 3, p. 13-31.
- Faburel G., 2008, « Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux. Pour que l'environnement soit un facteur réel de cohésion urbaine », *Espace, populations, société*, n° 1, p. 111-126, <https://doi.org/10.4000/eps.2430>.
- Firth C., Maye D., Pearson D., 2011, « Developing "community" in community gardens », *Local Environment*, vol. 16, n° 6, p. 555-568.
- Gariépy M., Gauthier M., 2009, « Le débat public en urbanisme à Montréal : un instrument de développement urbain durable », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 18, n° 1, p. 48-73.
- Héran F., 1988, « Un monde sélectif : les associations », *Économie et Statistique*, vol. 208, n° 1, p. 17-31, https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1988_num_208_1_5182.
- Huriot J.-M., Bourdeau-Lepage L., 2009, *Économie des villes contemporaines*, Paris, Économica.
- Insee, 2019, *Documentation des données carroyées Filosofi 2015*, 19 p.
- Laganier R., Villalba B., Zuideau B., 2002, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable & territoires*, dossier 1, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.774>.
- Méliani I., Arnould P., 2016, « Arbres en otages : l'utilisation à Lyon de l'image de l'arbre en ville par le politique » in Dereix C., Farcy C. et Lormant F. (dir.) *Forêt et communication : héritages, représentations et défis*, Paris, L'Harmattan, p. 175-196.
- Mestdagh L., 2017, *Jardiner entre soi*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- Mousselin G., Scheromm P., 2015, « Vers une mise en politique des jardins collectifs urbains. Approche comparée de deux trajectoires municipales à Montpellier et à Lisbonne », *Articulo - Journal of Urban Research*, special issue 6, DOI : <https://doi.org/10.4000/articulo.2685>.

Nations Unies, 1993, *Action 21*. Traduction du rapport *Agenda 21 : Earth Summit - The United Nations Programme of Action from Rio*, New York, <https://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm>.

Niesseron I., 2018, « Les jardins de rue de la Ville de Lyon », *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 37, DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.19434>.

Observatoire des villes vertes, 2020, *Les villes les plus vertes de France, palmarès 2020*, Dossier de presse, 21 p.

Paddeu F., 2012, « L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole new-yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n° 2, <https://doi.org/10.4000/vertigo.12686>.

Prouteau L., Wolff F.-C., 2002, « La participation associative au regard des temps sociaux », *Économie et Statistique*, n° 352-353, p. 57-80, https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2002_num_352_1_7393.

Ramos A., 2018, « Le jardinage dans l'espace public : paradoxes, ruses et perspectives », *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, vol. 19, DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.404>.

Reynolds R., 2008, *On Guerrilla Gardening : A Handbook for Gardening without Boundaries*, Londres, Bloomsbury Publishing.

Rosol M., 2012, « Community Volunteering as Neoliberal Strategy ? Green Space Production in Berlin », *Antipode*, vol. 44, n° 1, p. 239-257.

Rosol M., 2010, « Public Participation in Post-Fordist Urban Green Space Governance : The Case of Community Gardens in Berlin », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 34, n° 3, p. 548-563.

Testelin D., 2011, « Les régies de quartier et les régies de territoire : des projets au service des habitants », *Pour*, vol. 208, n° 1, p. 133-139, <https://doi.org/10.3917/pour.208.0133>.

Torre A., Bourdeau-Lepage L., 2013, « Quand l'agriculture s'installe en ville... désir de nature ou contraintes économiques ? », *Métropolitiques*, <https://www.metropolitiques.eu/Quand-l-agriculture-s-installe-en.html>.

Torres A. C., Nadot S., Prévot A.-C., 2017, « Specificities of French community gardens as environmental stewardships », *Ecology and Society*, vol. 22, n° 3 : 28, <https://doi.org/10.5751/ES-09442-220328>.

Vandenbroucke P., Canavese M., Dacheux-Auzière B., Grenet M., Mouhot L., Berthier N., Melin G., Pouvesle C., Rémy É., Consalès J.-N., 2017, « Derrière l'utopie du jardin collectif, la complexité d'un projet social, technique et politique », *Géographie et cultures*, n° 103, p. 19-37.

NOTES

1. <https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/ville-nature/les-jardins-de-rue> (dernière consultation le 14/05/2020).
2. <https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/ville-nature/une-ville-toujours-plus-verte> (dernière consultation le 20/04/2020).
3. Palmarès élaboré à partir des 50 plus grandes villes françaises selon une liste de critères rassemblés en six catégories (patrimoine vert, investissements, biodiversité,

promotion du patrimoine vert, gestion des déchets verts et dynamisme de la progression). L'Observatoire des villes vertes est issu de l'association de deux organisations de professionnels des espaces verts urbains : l'Unep (entreprises du paysage) et Hortis (responsables d'espaces nature en ville).

4. Articles L. 2122-6 et L. 2122-9.

5. Ce sont des documents annuels obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants depuis 2011.

6. Les carreaux avec moins de 11 ménages sont cependant sans données afin de respecter l'anonymat statistique.

7. Les UC attribuent à chaque membre d'un ménage un coefficient, et permettent de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'Insee compte une UC pour le premier adulte, 0,5 UC pour les autres personnes de plus de 14 ans et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

8. Les données Filosofi que nous utilisons datent de 2015, tandis que notre inventaire donne un état des lieux des opérations de végétalisation de la Ville de Lyon en 2019, bien que celles-ci soient initiées depuis le début des années 2000. De fait, notre analyse ne prend pas en compte la dimension temporelle dans la mesure où les changements possibles dans la composition de la population des quartiers ne sont pas étudiés. Il s'agit là d'une piste de travail. Cependant, cela ne disqualifie pas l'intérêt d'avoir un aperçu à un moment donné de la population profitant de la présence d'initiatives de végétalisation à proximité de son domicile.

9. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 identifie 1 514 quartiers prioritaires pour son périmètre d'action. Ces quartiers sont définis selon un seuil de revenu. La politique de la Ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Ces périmètres se sont substitués aux Zones urbaines sensibles (ZUS) et aux quartiers en contrat de cohésion sociale (Cucs) (d'après le site internet de l'Agence nationale de la cohésion des territoires).

10. Une régie de quartier est une structure associative qui « *par une activité économique favorise l'insertion sociale et professionnelle d'habitants en difficulté et l'émergence de nouveaux services* » (Testelin, 2011 : 134). Les régies de quartier apparaissent dans les années 1980 principalement dans des quartiers populaires et des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

11. Nous n'avons relevé qu'un seul cas, dans le huitième arrondissement de Lyon.

RÉSUMÉS

Depuis le début des années 2000, les initiatives habitantes de végétalisation (jardin partagé et opération de rue) se sont considérablement développées à Lyon avec l'appui de la municipalité. Cet article étudie leur localisation dans la ville au regard des inégalités socio-économiques préexistantes sur le territoire communal. En soulignant la concentration des initiatives dans des quartiers au niveau de vie moyen, voire aisé, nous mettons en évidence l'émergence d'inégalités environnementales dans la ville. Les démarches administratives qui encadrent ces initiatives,

imposées par la mairie, peuvent agir comme un filtre social. Seule l'intervention d'acteurs associatifs intermédiaires permet à des populations modestes de s'engager dans les jardins partagés. En revanche, les opérations de rue restent une pratique concentrée dans des quartiers au profil socio-économique privilégié.

Since early 2000's, the inhabitants of Lyon (France) are increasingly involved in city greening with community and street gardening. Public authorities support and supervise this involvement through charters and financial assistance. Yet, to put together an application in order to be allowed to make public space greener takes time and requires some administrative ease. Hence this paper examining the location of inhabitants' initiatives regarding to socio-economic inequalities previously existing in the city. We argue that participatory urban greening generates environmental injustice in the city. The legal frame set by the municipality acts as a social filter, populations unfamiliar with its mechanics are set aside. It is only by the action of intermediary associative actors that they can engage in participatory urban greening with community gardening. However, street gardening remains a privileged leisure.

INDEX

Keywords : urban greening, citizen participation, inequalities, sustainable city, Lyon, France

Mots-clés : végétalisation urbaine, participation habitante, inégalités, ville durable, Lyon

AUTEUR

AMÉLIE DESCHAMPS

Amélie Deschamps est doctorante en géographie à l'université Jean-Moulin Lyon 3, UMR 5600 EVS. Ses recherches portent sur la végétalisation participative des villes françaises.
amelie.deschamps1@univ-lyon3.fr